

PROCES-VERBAL**des délibérations du Conseil Municipal****Séance Extraordinaire du Jeudi 29 Avril 2021 à 20 h 00**

L'an Deux Mil Vingt et Un, le jeudi vingt-neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 26 Avril 2021, se sont réunis exceptionnellement au Moulin 9 – 42 Avenue Foch, en lieu et place de la Salle du Conseil Municipal, afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
-------------------------------------	-----------

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	24
--------------------------------------------	-----------

Le Maire, Mme Anne GUILLIER

Les Adjointes au Maire, M. BONNEVILLE, Mme VOGT, Mme VAÏSSE

Les Conseillers Municipaux :

Mme ANTOINE, Mme BOHLY, M. BUCHER, M. BUISSON, Mme DEFONTAINE, Mme ENDERLIN
Mme FEST, Mme FESSY, M. GRANDHOMME, M. GRIESMAR, M. GUICHARD, M. KETTERING,
Mme KLEIN, M. KOTLENGA, Mme MELLON, Mme METZ, Mme PRINTZ, M. SCHNEIDER,
M. SOMMER, M. STEINMETZ

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	02
-------------------------------------	-----------

M. AY, qui donne pouvoir à Mme GUILLIER

M. WALD qui donne pouvoir à M. KETTERING

ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR	01
-----------------------------------	-----------

M. FUND

CALCUL DU QUORUM : $26 : 3 + (1) = 10$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 24 conseillers présents au moment de l'ouverture de la séance.

Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

En l'absence de M. Bruno WALD, est désigné comme secrétaire de séance titulaire :
M. Jean-Pierre BONNEVILLE

Secrétaire Adjoint :

M. Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services.

Préambule

Avant d'aborder l'unique point de l'ordre du jour, Mme le Maire revient sur la demande de rencontre avec la Société ARVENE évoquée le 13 Avril dernier lors de la séance du Conseil Municipal, en précisant qu'au final ce temps d'échange en visioconférence, initialement annoncé pour l'ensemble des élus, a été réservé exclusivement aux maires et présidents des intercommunalités.

Portée par la Communauté de Communes du Pays de Sauer-Pechelbronn, cette réunion a eu lieu le Lundi 26 Avril dernier suite à la sollicitation des élus, afin que la société puisse exposer le projet et répondre à un certain nombre d'interrogations.

Les documents présentés ont été transmis aux conseillers municipaux pour la meilleure information possible, afin de pouvoir débattre et émettre l'avis demandé.

Point unique de l'Ordre du Jour

Avis sur la demande d'octroi d'un Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques dit « Les Sources » déposé par la Société ARVERNE GEOTHERMAL auprès du Ministère de la Transition Ecologique.

Mme le Maire expose :

Par courrier du 26 Mars 2021, les services de la Préfecture nous ont transmis un dossier portant sur une demande d'octroi de Permis Exclusif de Recherches (PER) de gîtes géothermiques dit « les Sources », déposé auprès du Ministère de la Transition Ecologique par la Société ARVERNE GEOTHERMAL créée en Octobre 2020, implantée à Bischwiller.

Conformément aux dispositions du Code Minier, le Conseil Municipal est sollicité pour émettre un avis consultatif dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception (31 Mars 2021).

Par courrier commun en date 15 avril 2021, adressé à la Préfecture, les Maires des communes de Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Gundershoffen et Mertzwiller, concernées au titre de la Zone 4 du dossier présenté, ont souhaité pouvoir bénéficier d'une réunion de présentation du projet, en présence des Services de l'état, afin de disposer de plus amples renseignements, et disposer d'un délai supplémentaire pour solliciter l'avis des conseils municipaux respectifs.

Mme le Maire précise que le dossier a été transmis sans information préalable, puisque la société ARVERNE GEOTHERMAL n'a contacté aucune des communes de notre territoire. A noter que le dossier de consultation n'est pas arrivé au même moment dans toutes les communes.

Le délai légal indiqué pour la transmission d'un avis est en effet considéré comme beaucoup trop court, compte-tenu notamment de la période budgétaire intense, mais plus particulièrement du temps nécessaire à la prise en compte et l'étude du dossier.

Une réunion de présentation par la Sté ARVENE à destination des maires des communes et des présidents des communautés de communes concernées a finalement eu lieu le 26 avril à 18h30 par visioconférence.

La société ARVERNE GEOTHERMAL est la dernière filiale d'ARVERNE GROUP SAS, et s'est fixée comme mission de rapidement mettre en exergue et à disposition le potentiel géothermique chaleur qui demeure jusqu'à présent très insuffisamment développé en France métropolitaine et dans les DOM – TOM. Forte d'une équipe ayant déjà activement contribué à l'émergence de cette filière, l'apport des filiales du groupe Arverne a pour objectif de permettre une standardisation au sein de la méthodologie qui sera mise en œuvre pour développer l'activité de production de chaleur.

Mme le Maire précise que les personnes présentes à la réunion en visioconférence ont déjà travaillé dans le domaine de la géothermie, avec des profils de géophysiciens, hydrogéologues, disposant de la technicité liée aux forages pétroliers.

La géothermie est une énergie naturelle stockée sous forme de chaleur dans le sous-sol, renouvelable, indépendante des conditions climatiques, disponible 24h/24 et décarbonée. De récentes études ont également montré que l'utilisation de chaleur géothermale permet de réduire jusqu'à 40 fois la production de CO₂ (Ravier et al, 2020) par rapport à une production équivalente en chaleur gaz.

Il s'agit bien d'une énergie renouvelable qui peut s'avérer intéressante, toujours est-il qu'il est important d'être au clair par rapports aux sites envisagés et à la façon dont le projet sera porté.

D'après le dossier présenté, de nombreux indices et études géologiques ainsi que des projets précédemment réalisés à proximité du périmètre sollicité ont démontré une anomalie du gradient géothermique dans le Nord de l'Alsace allant jusqu'à 150°C à 1 500m de profondeur. L'eau géothermale (saumure) circule naturellement dans des failles perméables au sein des couches du trias (terrain sédimentaire composé de grès, calcaire et de la marne) et au sein du socle cristallin.

Cette eau géothermale, dont la température varie en fonction de la profondeur à laquelle elle est produite (entre 25°C et 150°C), peut être utilisée pour un panel très large d'utilisations, avant d'être réinjectée dans l'horizon géologique où elle a été prélevée.

L'objectif pour la société ARVERNE GEOTHERMAL, à travers ce Permis Exclusif de Recherche est donc d'effectuer des opérations de recherches exploratoires, en vue de déterminer des cibles géothermales permettant de mener à bien des projets de distribution de chaleur à des consommateurs multiples (l'industrie, l'agriculture et l'habitat) dans le périmètre proche des futurs puits.

ARVERNE GEOTHERMAL souhaitant uniquement produire de la chaleur à visée principalement industrielle, les forages demeureront à des profondeurs pour lesquelles d'une part, les connaissances sous-sol actuelles, complétées notamment par un programme exploratoire en imagerie sismique, permettent de convenablement identifier les structures ciblées et d'autre part, de mettre en oeuvre des programmes de forages éprouvés et bien maîtrisés.

Ainsi, le périmètre sollicité est situé dans le Nord de l'Alsace, sur une superficie approximative de 170 km². Il est situé dans le piémont des Vosges du Nord, réputé pour son parc naturel. Ses eaux thermales existantes (Morsbronn-les-Bains et Niederbronn-les-Bains) ou ayant existées (Merkwiller-Pechelbronn) représentent un indice certain de circulation d'eau chaude en profondeur.

Le projet proposé dans le cadre de ce PER possède la particularité d'avoir dans son périmètre plusieurs potentiels allant de la géothermie sur sonde à la géothermie profonde en passant par la géothermie sur aquifère.

Le territoire sollicité a donc été divisé en 4 zones géographiques, présentant chacune des intérêts géologiques et/ou économiques ainsi qu'un fort potentiel géothermique :

- Zone d'intérêt N°1 : secteur de Surbourg ;
- Zone d'intérêt N°2 : secteur Sauer-Pechelbronn ;
- Zone d'intérêt N°3 : secteur Morsbronn-les-Bains ;
- Zone d'intérêt N°4 : périmètre intégrant les communes de Gundershoffen/Griesbach, Mertzwiller, et Niederbronn-les-Bains pour une partie de son ban.

Au niveau de la zone N°4, Mme le Maire précise qu'elle comporte deux critères de sélection, à savoir la connaissance du sous-sol et l'indice de présence d'eau géothermale, et le potentiel d'utilisation en surface. Au regard des documents transmis, cette zone montre une certaine méconnaissance du sous-sol, mais un fort potentiel d'utilisation en surface en raison de la présence d'un secteur industriel qui pourrait être conséquent pour l'utilisation de cette énergie.

Mme le Maire précise que le PER est délivré pour une période de 5 ans, renouvelable par deux fois, avec une possible concession d'exploitation industrielle d'une durée de 25 ans par la suite.

Lors de la phase d'exploration, les actions sur le terrain sont systématiquement encadrées par des déclarations ou des demandes d'ouverture de travaux miniers, soumis à autorisation de la Préfecture.

Durant la phase d'études et d'obtention des autorisations pour le PER, un avis consultatif doit être donné par les communes (délai 1 mois), puis par la Préfecture (délai 3 mois), puis par le Ministère de la Transition Ecologique (délai de réponse définitive pouvant aller jusqu'à 2 ans).

Il n'y a pas d'enquête publique pour la phase exploratoire, mais consultation possible pendant 15 jours du dossier en version dématérialisé.

Par rapport à la communication de l'entreprise, Mme le Maire souhaite porter à l'attention du Conseil Municipal que les documents présentés mentionnent les éléments suivants :

« Ce projet de développement se fixe comme objectif de centrer dans le territoire et en accord avec les projets de développement que se sont fixés les élus du territoire. C'est pourquoi la première phase a consisté, avant même la rédaction de cette demande de Permis Exclusif de Recherches, à rencontrer les élus locaux des principales communautés de communes et d'agglomération, afin de comprendre et d'appréhender les grands objectifs dont le territoire s'est doté ».

Cet élément a été mis en avant lors de la discussion du 26 Avril dernier, avec une réponse précisant qu'une fois le dossier déposé l'entreprise n'était plus autorisée à prendre l'attache des élus du territoire.

Contrairement à ce qui est mentionné dans les documents rédigés par la société ARVERNE GEOTHERMAL, aucun contact n'a été pris au préalable avec les communes concernées, aucun échange n'a eu lieu avec les élus du territoire avant le dépôt du dossier le 24 décembre 2020 et avant l'arrivée du courrier préfectoral. Il en est de même pour le président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-Les-Bains qui n'a été informé du sujet que par les maires du territoire.

Sur notre secteur seules les communes de Gundershoffen, Mertzwiller, Reichshoffen et Niederbronn-les-Bains ont été destinataires du dossier.

D'autre part, certaines informations contenues dans le dossier sont erronées : par exemple contrairement à ce qui est mentionné, la source thermale de Niederbronn-les-Bains jaillit à une température de 17-18°C et ne peut donc pas être considérée comme une source d'eau chaude.

A cela s'ajoute que dans les documents transmis sont mentionnés les risques qui sont à prendre en considération, qui pourraient être trouvés dans le périmètre, et dont il convient de tenir compte : **facteurs environnementaux susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet :**

- inondations ;
- retraits et gonflements d'argile (soucis de fissures) ;
- coulées d'eaux boueuses ;
- potentiel radon.

A noter que lors de la réunion du 26 Avril dernier, les représentants de la Sté ARVERNE GEOTHERMAL découvraient les phénomènes de retraits et gonflements d'argiles, objet de catastrophes naturelles sur les communes concernées.

A cela s'ajoutent des éléments concernant l'eau. Il est mentionné dans les documents qu'il sera important d'éviter la mise en communication de nappes différentes dans le cadre des forages. Il s'agit d'une réelle inquiétude au niveau de la commune de Niederbronn-les-Bains plus spécifiquement.

A la question des influences et risques encourus par nos sources thermales lors des forages de recherche, aucune réponse n'est fournie. Notre eau thermale n'est pas un forage mais un puits artésien fonctionnant sur le principe de vases communicants. L'inquiétude est réelle par rapport au fait de faire bouger, vibrer, modifier quelque peu l'équilibre des sols, avec une perte de cette ressource avec les conséquences à la clé.

En outre, cette sollicitation arrive dans un contexte particulier où les retours d'expérience du nord de Strasbourg en géothermie profonde peuvent susciter certains doutes et inquiétudes.

Il est rappelé au Conseil que suite à ces forages, plusieurs évènements sismiques dont un d'une magnitude de 3,59 ressenti le 4 décembre 2020, avaient remis en cause de par leur caractère non prévisible et leur ampleur, la poursuite des opérations du projet GEOVEN à Vendenheim, et abouti finalement à l'arrêt total des forages. L'inquiétude des communes suscitée par ce type de projet semble donc légitime.

En effet, l'actualité récente n'est pas rassurante concernant les dossiers de ce type, à l'instar des forages de géothermie menés par l'entreprise FONROCHE à Vendenheim fin 2020, qui ont dû être stoppés à la demande de la Préfecture du Bas-Rhin, car le projet implanté dans une zone urbanisée « n'offrait plus les garanties de sécurité indispensables ».

Cette décision préfectorale, intervenue alors que trois séismes avaient touché l'agglomération strasbourgeoise le 4 décembre dernier, a abouti à l'arrêt définitif des activités sur ce site situé au nord de l'Eurométropole, mais également tous les projets en cours dans le Bas-Rhin.

Plusieurs maires de communes situées dans ce périmètre étaient d'ores et déjà montés au créneau pour demander à l'industriel de suspendre ses activités, le temps de mieux comprendre les mouvements du sol et d'évaluer leurs conséquences.

Mme la Préfète précisait qu'il ne s'agissait pas de faire le procès de la géothermie, mais que l'on ne pourrait pas redémarrer tant que la maîtrise du risque ne serait pas encadrée et qu'on ne pouvait pas laisser la population dans l'angoisse permanente.

Questionnée sur le sujet lors de la réunion, la Sté ARVERNE GEOTHERMAL avait expliqué à l'aide de schémas, que FONROCHE n'utilisait pas la même technique, avec un forage à – 5.000 m de profondeur.

En aucun cas la Sté ARVERNE GEOTHERMAL ne compte forer plus bas que 3.000 m car elle pense trouver l'eau chaude (140° - 150°) à une profondeur plus faible.

Le traitement des risques qui pourraient survenir en cours d'exploration et leur gestion, ne semblent pas vraiment être pris en compte, notamment par rapport aux particuliers. Le fait de se référer à une indemnisation par les assurances n'est pas une réponse satisfaisante et convaincante.

Par rapport au déroulement de la phase d'exploration, la première opération consiste à placer des capteurs pour vérifier la sismicité des lieux, puis à repérer les failles dans le sous-sol à l'aide de camions vibreurs. Par rapport à l'accès de ces camions, réponse a été faite que le sous-sol est propriété de l'Etat, mais qu'une sollicitation d'accès aux propriétés privées devait être entreprise.

Mme le Maire présente le périmètre de recherches sur le territoire de la commune, avec des espaces naturels, forestiers, agricoles et urbains y compris le centre-ville, en précisant que la source celtique n'y figure pas.

Au niveau des espaces agricoles des compensations sont prévues pour les pertes de récoltes dues au passage des camions vibreurs (débroussaillage et écrasement de végétation).

Au fur et à mesure de l'avancement de la phase d'exploration, des forages exploratoires pourront être engagés avant-même l'installation d'une centrale. L'espace nécessaire à ces forages est de l'ordre de 2 à 3 hectares.

Mme le Maire réitère ses inquiétudes concernant l'instabilité des sols, par rapport notamment à un passage en centre-ville avec la présence d'une zone marécageuse sous le parking Saint-Jean, et des églises construites sur pieux. Des glissements de terrains sont également constatés dans certains espaces, par des débuts de fissures dans la voirie.

Par rapport aux débouchés, la société ARVERNE met en avant avec beaucoup d'optimisme le potentiel que représente le tissu industriel de la zone 4, relatif à l'axe reliant Mertzwiller à Niederbronn, qui selon eux pourra offrir une importante opportunité de débouchés pour la géothermie chaleur.

En revanche, il est à noter que le demandeur compte démarcher les industriels seulement après la réalisation du projet et qu'aucune étude de marché n'a été entreprise au préalable auprès des potentiels clients sur le territoire avant de concrétiser son projet, alors qu'il semble évident qu'un réseau de chaleur ne peut être économiquement viable que si des entreprises s'y connectent.

Lors de la discussion un second projet en réflexion a été présenté, intitulé Lithium Géothermal avec des forages en exploitation du côté de Rittershoffen.

LA DISCUSSION

Mme BOHLY s'interrogeant sur le mode d'acheminement de l'énergie vers les entreprises, Mme le Maire précise que cela se fera bien par le sol, en veillant au positionnement des centrales à proximité des zones industrielles pour limiter les coûts d'exploitation. La question a été posée à la Sté ARNERNE GEOTHERMAL qui reste tributaire des zones où se trouveront les potentielles ressources.

Mme PRINTZ souhaitant avoir des retours sur les décisions des différents conseils municipaux, Mme le Maire précise que la commune de Woerth a émis un avis très favorable, un certain nombre de communes du secteur Sauer-Pechelbronn étaient plutôt dans une démarche positive d'avis favorables. Gundershoffen a émis un avis défavorable dans l'attente d'éléments complémentaires et d'une concertation en présence des services de l'Etat avec l'ensemble des élus. Froeschwiller a délibéré défavorablement, et Reichshoffen délibère demain soir.

Mme PRINTZ est étonnée de l'absence d'un avis circonstancié et averti des services de la préfecture dont la DREAL, et souhaite faire part de quelques effets néfastes de la géothermie, relevés sur le bassin de vie de notre région (fossé rhéna) et ailleurs :

- Nuisances sonores dues aux camions de sondage (par vibration) puis aux forages ;
- Augmentation du trafic routier (phase de prospection surtout puis phase d'exploitation) ;
- En géothermie profonde (entre 3 et 5 km de profondeur) = microséismes

Faits avérés et directement en lien avec la géothermie sur Soultz-sous-Forêts, Bâle (Suisse), Landau et Insheim (Allemagne). A noter la géothermie à Bâle, effectuée en centre-ville, qui a notamment déclenché un séisme de magnitude 3 engendrant la fermeture de l'exploitation.

- Géothermie en surface = soulèvement de la surface lié au gonflement d'une formation évaporitique. Faits relevés à Lochwiller et Kirchheim ;
- Affaissement de terrain à Hispeich (Moselle) d'environ 90 cm ;
- Intrusion de fluide géothermal dans un aquifère d'eau douce par fuite directe ou fuite du bassin de rétention dans lequel était injecté le fluide extrait en Turquie.

Connaissant ces effets néfastes sur les sols, sur la population, sur la faune et la flore, il est dommageable pour une station thermale et touristique, pour nos concitoyens, pour notre source d'eau, d'envisager une pratique de la géothermie sur Niederbronn-les-Bains et environs.

Considérant les séismes ressentis à Strasbourg du fait de la géothermie et la décision de la préfète de suspendre les exploitations, il est inadmissible de déporter ce procédé sur le Nord du département.

Mme le Maire confirme que des nuisances nocturnes pourront aussi survenir puisqu'il est précisé dans le cadre du PER qu'il sera possible de travailler 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

M. SCHNEIDER s'interroge sur le montage financier et l'origine des fonds de la société qui n'a été créée que récemment. Mme le Maire précise que la société (capital 150.000 €) dispose d'une expérience dans le domaine des forages pétroliers et qu'elle fait partie d'un groupe.

M. SOMMER ne souhaite pas faire le procès de la géothermie puisqu'il y a de nombreux exemples où cela s'est mal passé, mais également de très très nombreux exemples où cela s'est bien déroulé.

Il rejoint Mme le Maire sur le fait que cela ne soit pas une bonne idée de le faire sur notre territoire, non pas parce qu'il s'agit de la géothermie. Il ne faut pas être dans l'affrontement entre le politique et le monde industriel. Les éléments qui ont été présentés ce soir portent sur des incertitudes sur tout. On ne sait rien, on ne sait pas ce qui va se passer sur notre territoire, on ne sait pas à qui cela va profiter, et on ne connaît pas les bienfaits de cette géothermie. Il ne faut pas se faire piéger à rentrer tout simplement dans le procès d'une technologie. Cela risque de nous desservir plus qu'autre chose. Au vu de ces éléments M. SOMMER ne souhaite pas que ce Permis de Recherche s'installe sur le territoire.

MME DEFONTAINE souhaite revenir sur les événements survenus à Bâle en 2011, avec la fermeture de l'exploitation, en rendant attentive au séisme plus important encore enregistré en 2017 en raison de la forte pression présente dans les puits.

En réponse à **Mme KLEIN** sur les contacts pris auprès des industriels, Mme le Maire rappelle que les débouchés ont été pensés, mais qu'aucune démarche de consultation n'avait été engagée. Selon la société un potentiel d'entreprises qui pourraient être intéressées existe sur le territoire. Mme le Maire évoque la piste de l'habitat, avec une réflexion à mener.

Par rapport aux propos de M. SOMMER, Mme le Maire confirme qu'il ne s'agit pas de faire le procès de la géothermie, sachant que les élus ne sont pas des professionnels de ce domaine. Il faut être prudents, mais les échos amènent ces inquiétudes, notamment par rapport à l'instabilité de notre sous-sol.

Par rapport à la DREAL évoquée précédemment, Mme le Maire relève la phrase du Directeur de la DREAL Grand Est, qui dit « qu'il nous faut acquérir une meilleure compréhension de la géothermie ». Ce travail doit être mené avant de s'engager dans des projets importants qui peuvent avoir des conséquences sur un territoire, notamment dans la durée.

M. SOMMER souhaite abonder en relevant que la géothermie se passe principalement mal dans le bassin rhénan, alors qu'en Bretagne et en Ile de France cela se passe bien. Jusqu'à preuve du contraire nous nous trouvons en plein cœur du bassin rhénan...

Il souhaite par ailleurs soulever un paradoxe avec l'arrêt par Mme la Préfète de l'exploitation de FONROCHE et de tous les projets dans le Bas-Rhin. Il s'interroge sur l'arrêt des projets dans le Bas-Rhin alors qu'au final on nous présente un nouveau projet, et que ce n'est pas Mme la Préfète qui aura le dernier mot, mais le Ministère... Alors qu'en tant qu'élus nous sommes au fait des distinctions entre les territoires de Niederbronn-les-Bains et de Sauer-Pechelbronn, la décision sera prise à Paris à une échelle qui ne prendra pas forcément en compte les particularités et problématiques respectives. Quel est au final le rôle de Mme la Préfète dans ce dossier ?

Mme le Maire précise que le rôle de Mme la Préfète est d'aller en consultation, d'être à l'écoute des services, pour récupérer les informations et d'émettre ensuite un avis à transmettre au Ministère.

Par rapport aux failles, Mme le Maire souligne que notre sous-sol n'est pas identique à celui des autres zones. Il est bien précisé dans les documents et schémas que les couches profondes se retrouvent affleurantes en surface, correspondant à un secteur très fracturé contrairement à des secteurs plus en plaine. Cet indice laisse à penser qu'il convient d'être prudents.

Les élus n'étant pas des spécialistes de la géothermie, **M. GRIESMAR** regrette le fait que la consultation d'un organisme indépendant pour avis ou conseils ne puisse se faire faute de temps compte-tenu du délai de réponse qui nous est accordé.

C'est la raison pour laquelle Mme le Maire propose d'émettre un avis défavorable dans l'attente d'éléments complémentaires et d'une concertation avec les services de la DREAL, de la Préfecture, pour avoir un réel échange avec l'ensemble des élus du territoire.

La formulation est importante car il ne s'agit pas simplement de présenter un avis défavorable.

C'est un avis défavorable dans l'attente d'éléments complémentaires, d'avoir le temps d'échanger, de discuter, d'avoir des éléments de réponses aux interrogations. Il n'est pas possible d'entendre que des assurances sont là pour couvrir les risques. Les risques existent certes, mais il faut les anticiper.

M. GRIESMAR souligne que l'argument de la source, spécificité remarquable de notre commune, est complètement incontournable. On ne peut pas passer à côté compte-tenu de son caractère historique, culturel...

Mme le Maire rappelle également le côté archéologie, avec le passé romain de la ville.

Pour **M. GUICHARD**, la formulation de la délibération est la bonne, car la réponse se fait sur le plan démocratique et non technique. Il ne faut pas commencer à faire de débat à n'en plus finir avec la société, faire venir des experts, etc... Il subsiste plein de questions que nous ne pouvons pas trancher par manque de réponses et de temps. Même s'il est favorable sur le principe aux énergies décarbonées, sa réponse est défavorable.

Mme le Maire précise que les services de la Préfecture ont été sollicités à plusieurs reprises pour obtenir des réponses. Seul un accusé de réception de notre courrier nous a été adressé avec l'engagement de faire réponse.

Mme le Maire rappelle que le temps presse, et que si le Conseil Municipal ne prend pas délibération ce soir, l'avis de la commune sera réputé favorable d'office. C'est la raison de la convocation de cette séance extraordinaire ce soir, parce que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas nous exprimer.

En matière de prospection **Mme ENDERLIN** s'interroge par rapport à la concrétisation d'un éventuel projet de géothermie sur le secteur de Morsbronn-les-Bains, assorti d'un projet de balnéothérapie, faut-il craindre des conséquences pour notre casino ?

Mme le Maire estime que le risque est à mesurer, mais n'est-il pas plus dangereux de perdre notre eau thermale ? Contrairement à Morsbronn-les-Bains, nous ne disposons pas d'un forage pour cette ressource.

Mme ENDERLIN regretterait que l'on ne puisse pas faire ce projet, car dans 10 ans l'exploration s'achèvera, puis débutera l'exploitation, et dans 10 ans ne faudra-t-il pas revoir ou améliorer le mode de chauffage de la piscine ? Y aura-t-il des contraintes écologiques supplémentaires qui risquent de changer la donne ?

Mme le Maire comprend parfaitement les arguments présentés, mais il s'agit de ne pas précipiter les choses.

Dans ce dossier le Conseil Municipal émet un avis consultatif, qu'il soit favorable ou défavorable, avec une proportion des communes qui pourront être défavorables dans l'attente d'informations complémentaires, d'autres communes plutôt favorables, et rien n'exclut qu'une décision favorable soit réservée à la demande de PER. Il se pourrait également qu'une décision préconise que la Zone 4 soit laissée en attente en raison d'une géologie différente...

En réponse à **Mme FESSY**, Mme le Maire précise que le fait de donner un avis défavorable permettra peut-être d'avoir un temps de concertation supplémentaire.

Quant à un éventuel recours auprès du Ministère par rapport à une décision, il n'est pas certain que la démarche conjointe d'une quarantaine de communes aboutisse.

Mme PRINTZ précise que le seul recours pourrait être d'ordre médiatique.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis concernant ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 28 Avril 2021 ;

Vu le dossier déposé par la société ARVERNE GEOTHERMAL auprès du Ministère de la Transition Ecologique portant sur une demande de permis exclusif de recherche de gîtes géothermiques sur le territoire de l'Alsace du Nord, dont la zone 4 concerne notre territoire ;

Vu la demande de Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques transmise par les services de la Préfecture, réceptionnée en date du 31 Mars 2021 ;

Vu l'article L-112-1 du Code Minier ;

Vu l'article 6-8 du décret N°78-498 du 28 Mars 1978 ;

Vu le délai imparti pour solliciter l'avis du Conseil Municipal, considéré comme trop court pour permettre un examen sérieux et approfondi du dossier ;

Vu le délai complémentaire d'étude du dossier sollicité par les maires de Gundershoffen - Mertzwiller - Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen auprès de Mme la Préfète du Bas-Rhin en date du 15 Avril 2021, resté sans réponse à ce jour ;

Vu l'insuffisance de communication et d'échange préalables de la part du porteur de projet envers les communes ;

Vu la présentation par la Société ARVERNE GEOTHERMAL en date du 26 Avril 2021 suite à la sollicitation expresse des élus des secteurs concernés (maires et intercommunalités) ;

Considérant les incohérences et les manques relevés dans le contenu du dossier ;

Considérant que la zone 4 du projet est nettement moins développée dans sa présentation, alors que le sous-sol n'est pas comparable à celui des trois autres zones ;

Considérant le peu de réponses du porteur de projet quant aux risques encourus et à leur gestion ;

Considérant le peu d'informations sur la mise en œuvre concrète du programme ;

Considérant l'absence de prospective de clients potentiels et d'étude de marché préalable ;

Vu la suspension de tous les projets en cours dans le Bas-Rhin par décision préfectorale ;

décide à l'unanimité :

de formuler un **avis défavorable dans l'attente d'éléments complémentaires et d'un temps de concertation en lien avec l'ensemble des élus**, à la demande de Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques, déposé par la Sté ARVERNE GEOTHERMAL.

Divers et communications :

- **Plan de transport ferroviaire entre Strasbourg et Niederbronn-les-Bains**

Mme le Maire fait état du courrier de la Région Grand Est accusant réception de la motion du Conseil Municipal visant à la reprise nominale du plan de transport ferroviaire, et indiquant notamment les rétablissements des circulations suivantes :

- depuis le 18 Décembre 2020 rétablissement du TER Fluo au départ de Haguenau à 17h08 qui impactait les lycéens et actifs. ;

- le rétablissement de la circulation ferroviaire au départ de Haguenau à 7h27 et arrivée à Niederbronn-les-Bains à 7h50 en remplacement des bus précédemment mis en place ;

- rétablissement des circulations au départ de Niederbronn-les-Bains à 08h20 et permettant d'atteindre Haguenau à 8h45 et Strasbourg à 09h11 ;

- la prolongation de la circulation routière Bitche 9h28 – Niederbronn-les-Bains 9h54 jusqu'à Haguenau avec une desserte de toutes les gares intermédiaires, permettant une arrivée à 10h37 puis une correspondance ferrée vers Strasbourg ;

- départ par car depuis Haguenau à 11h, quittant actuellement Niederbronn-les-Bains à 11h42 pour arriver à Bitche à 12h11.

Par ailleurs, les circulations du week-end et jours fériés devraient être normalement déployées à leur niveau nominal à partir du 10 Mai 2021, sous réserve de nouvelles annonces gouvernementales liées à la crise sanitaire.

Réponse sera faite à ce courrier en précisant qu'il reste toujours des problèmes à traiter (réduction du nombre de wagons entraînant un manque de place assises...).

- **Elections départementales et régionales des 20 et 27 Juin 2021**

L'organisation s'annonce compliquée en raison de la nécessité de disposer de quelques 80 assesseurs par Dimanche. La circulaire annoncée par le Gouvernement à l'attention des maires a paru ce jour, et mentionne l'engagement d'une organisation pour proposer la vaccination prioritaire aux membres des bureaux et vote et aux personnels communaux qui participent à l'organisation du scrutin.

Une attestation individuelle de priorité vaccinale sera délivrée par les communes aux personnes concernées. Si dans un premier temps l'ARS annonçait que ces dispositions concernaient les personnes de plus de 55 ans, aujourd'hui ce sont finalement les personnes à partir 50 ans qui peuvent en bénéficier (depuis, vaccination ouverte sans condition d'âge).

La liste des assesseurs et scrutateurs pour les bureaux de vote devra être finalisée pour le Mercredi 12 Mai, en vue de la saisie à partir du 17 Mai de l'intégralité des personnes sur le site Doctolib.

Les assesseurs pourront se faire vacciner entre le 24 et le 29 Mai (9h-12 / 14h-17h) selon un planning qui sera imposé en fonction des créneaux attribués par l'application.

Mme le Maire précise que s'il n'y a pas d'obligation de vaccination, la présentation du résultat d'un test PCR de moins de 2 jours sera nécessaire.

- **Calendrier du déconfinement**

A partir du 3 Mai, les déplacements sont libres avec maintien du couvre-feu à 19h, puis au 19 Mai ouverture des terrasses, des commerces non essentiels, des musées, cinémas et théâtre avec un couvre-feu à 21h.

A partir du 09 Juin le couvre-feu est repoussé à 23 h, avec ouverture des restaurants, salons et foires, salles de sports, stades et établissements sportifs.

Au 30 Juin tout est ouvert sauf les discothèques, avec bien évidemment des protocoles sanitaires à mettre en place.

Concernant VALVITAL une ouverture était initialement prévue au 26 Avril dernier, mais a été repoussée au 16 Mai. Une déprogrammation de la semaine de soins du 17 Mai a été annoncée par la direction de l'établissement. Au niveau du Casino une réouverture au 19 Mai est attendue.

La piscine devrait pouvoir rouvrir aux scolaires et aux personnes en sport prescrit d'ici le 03 Mai, et au grand public en principe le 09 Juin.

Mme le Maire remercie les conseillers pour ce temps d'échange et leur souhaite une bonne fin de soirée.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-Préfecture
ce 12 Mai 2021**

Niederbronn-les-Bains, le 12 Mai 2021

Le Maire,

Anne GUILLIER